

# Portage de repas à domicile

---

Le portage des repas préparés par l'entreprise « Suhari » est assuré par des agents de la mairie.

Peuvent bénéficier de ce service les personnes âgées de 65 ans, ou de 60 ans en cas d'inaptitude au travail ou handicapées, dans l'incapacité temporaire ou définitive de se déplacer pour faire les courses ou pour préparer les repas.

La personne bénéficiaire d'un service de portage de repas choisit ses menus toutes les semaines à partir d'une proposition communiquée par le service ainsi que le nombre de repas souhaités.

Le repas est composé de 2 entrées, 1 plat au choix (2 propositions) et 2 desserts.

Ces repas peuvent être adaptés aux besoins du bénéficiaire en cas de régime particulier, sans sel, diabétique, haché, mixé.

Les repas sont proposés du lundi au dimanche avec une livraison du lundi au vendredi.

## Tarif :

Revenu de référence*	Tarifs
< 9 500	6,30 €
9 501 - 15 000	6,51 €
15 001 - 20 000	6,83 €
20 001 - 23 000	7,14 €
> 23 001	7,35 €

\* revenu fiscal de référence avis imposition N-1, divisé par le nombre de parts fiscales

## Pièces à fournir :

- Avis d'imposition N-1 (si l'avis d'imposition n'est pas fourni, la facture se fera dans la tranche la plus élevée)
- Fiche d'inscription

Renseignements et inscriptions au CCAS au 05-59-54-74-96 / 05-59-54-10-19